



Fiche N° | 01

Compétences collectives - Compétences individuelles

Les notions de « compétences collectives » et de « compétences individuelles » sont complémentaires.

Les compétences collectives, organisées au sein des structures, permettent de donner du sens à l'action et de tisser davantage de liens entre des agents d'origines professionnelles différentes ainsi qu'entre les services.

La mobilisation des compétences individuelles permet aux services de déployer leurs compétences collectives pour assurer les missions qui leur sont confiées.

■ Que sont les compétences collectives ?

Les compétences collectives sont les capacités de collectifs de travail à atteindre des résultats prédéterminés par la mobilisation des compétences individuelles et l'organisation du travail.

■ Que sont les compétences individuelles ?

La compétence individuelle est la capacité d'un individu à combiner ses propres ressources et celles de son environnement de travail pour atteindre des résultats prédéterminés en situation professionnelle.

Les compétences résultent d'un processus qui permet à un agent, en situation professionnelle, de mobiliser dans l'action un certain nombre de ressources (savoir, savoir-faire opérationnel, savoir-faire relationnel, aptitude, etc.) combinées de façon spécifique afin de produire une action dans un contexte donné.

■ Leurs caractéristiques

Compétences collectives	Compétences individuelles
<p>Les compétences collectives sont un effet de la coopération entre les compétences individuelles au sein de collectifs de travail.</p> <p>(ex : plusieurs agents s'organisent au sein d'un bureau ou d'une équipe pour accomplir leurs missions conformes à un projet de service ou à une stratégie de service).</p> <p>Les compétences collectives peuvent s'apprécier au moyen d'indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none">1. l'existence de processus et de comportements collectifs (procédure, mode de traitement de dossiers);2. l'usage d'un langage commun précis (référence sémantique, etc.);3. la représentation collective partagée (identité, histoire et rôle de la structure, etc.);4. l'interdisciplinarité dans le cadre d'un appui mutuel (collaboration entre services, etc.);5. la convivialité au-delà des relations de travail (séminaire, point de rencontre, etc.).	<p>Le professionnel s'appuie sur ses propres ressources ainsi que sur les ressources de son environnement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ les ressources de l'individu : <ol style="list-style-type: none">1. les connaissances générales (ou savoirs) : contexte, règles de gestion, culture, codes sociaux, modalités d'organisation, connaissances techniques ou opérationnelles liées à un métier ou à un domaine d'action spécifique;2. le savoir-faire opérationnel (mise en œuvre de procédures) ou relationnel (techniques de communication, de management, de gestion de crises, etc);3. les aptitudes (dynamisme, autonomie, rigueur, pragmatisme, esprit d'équipe, créativité, etc.);4. les expériences. <ul style="list-style-type: none">◆ les ressources de son environnement de travail : <p>les moyens matériels, les moyens humains (hiérarchie, pairs et collaborateurs), les réseaux professionnels, les réseaux documentaires, les banques de données, les manuels de procédures, etc.</p>

Pour aller plus loin :

- [Compétences collectives - CEDIP \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://developpement-durable.gouv.fr)
- [Compétences individuelles - CEDIP \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://developpement-durable.gouv.fr)